

CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Année scolaire 2020-2021

DSDEN 95

BARÈME (départemental)

Division de Gestion des
Ressources Humaines

Dossier suivi par
Ingrid le Corguillé
Téléphone
01 79 81 21 82

Mél.
ingrid.le-corguille@ac-versailles.fr

Immeuble Le Président
2A avenue des Arpents
95520 Osny

Formation visée :

BAC + 2 = 15 points
BAC + 3 = 10 points
BAC + 4 = 05 points

En tenant compte du diplôme le plus élevé acquis.

AGS : 1 point par an à la date du 01/09/2019

Demandes :

1 demande = 0 point
2 demandes consécutives = 2 points
3 demandes consécutives = 4 points - classement prioritaire
(Art 27 du Décret 2007-1470 du 15/10/2007)

Enfants :

1 point par enfant de moins de 18 ans (pas de limite d'âge pour un enfant bénéficiant d'une RQTH) dans la limite de 3 points.

Priorité :

Priorité absolue pour terminer la formation si un congé de formation a été obtenu l'année précédente.